



SÉPARATION DES PARENTS

L'enfant et la séparation, un coup de tonnerre dans un ciel bleu

Quelle place donner aux enfants lors d'une séparation ? Faut-il les protéger ou tout leur expliquer, voire les impliquer dans les choix qui les concernent ? Une psychologue, une juge de la jeunesse, une avocate, une médiatrice et des parents partagent leurs expériences.

Des couples qui se séparent, il y en a tous les jours. Lorsque des enfants entrent en ligne de compte, la situation peut paraître inextricable. Parfois, la colère et la haine prennent le dessus et les enfants deviennent des victimes collatérales d'un grand gâchis amoureux. Tous les coups semblent permis, y compris les critiques récurrentes à l'encontre de l'autre parent, plaçant l'enfant dans un désarroi profond. Ce dernier est alors pris en otage, contraint de prendre parti, voire de témoigner contre l'un de ses parents. Dans ce grand chaos, quelle place donner à l'enfant ? Entre la communication à tous crins et l'instrumentalisation de son propre enfant, il n'y a qu'un pas, dangereux à franchir.

La médiation : séparer conjugalité et parentalité

Alexandra en a vu des vertes et des pas mûres. Des disputes incessantes qui ont même une fois très mal tourné. Dès la naissance de sa petite fille, Isabelle, elle s'est rendu compte que son histoire d'amour battait de l'aile. La séparation était inéluctable, alors qu'Isabelle n'avait même pas 1 an. Aujourd'hui, à 4 ans, Isabelle pose des questions : « Pourquoi papa et maman ne vivent pas ensemble ? »

Alexandra tente d'expliquer « sans rentrer dans le détail ». Elle précise : « Je ne veux pas l'impliquer dans le conflit pour prendre une revanche ». Pourtant, la séparation laisse encore des traces, rend la vie épineuse. Alexandra évoque ses difficultés : « Le papa ne m'adresse pas la parole. Ce qui rend beaucoup de choses pratiques très difficiles. Même en médiation familiale, il ne disait rien. »

À l'association pour la médiation familiale, on tente de recréer du lien entre les parents. Sa présidente, Annette Bridoux, explique : « Nous les aidons à séparer conjugalité et parentalité, pour protéger les enfants car ces derniers réagissent très fort à la séparation. Pareils à une éponge, ils absorbent tout, ce qui peut entraîner des troubles psychologiques, de l'agressivité, de l'anorexie, de l'échec scolaire. Il faut donc protéger, mais sans pour autant dissimuler : « Les enfants ont besoin de vérité. C'est important car ils se sentent parfois abandonnés, voire coupables. Il faut donner des explications adaptées à l'âge, sans entrer, par exemple, dans le détail de la vie conjugale. »

Impliquer les enfants : un danger

Un avis que partage pleinement Anne Lempereur, avocate spécialisée en droit familial à Mons. Selon elle, « il est essentiel de dissocier le rôle d'ex-conjoint du rôle de parent. Cette dernière fonction devant être exercée conjointement ». Elle constate qu'impliquer les enfants dans le conflit est très risqué, surtout lorsque la garde est décidée devant un juge. « S'il est normal que des enfants de plus de 12 ans aient leur mot à dire en étant entendus par le juge, il est toutefois dangereux de leur laisser croire à une certaine 'toute-puissance' qui leur permettrait de décider de leur sort... au mépris même de leur intérêt et alors qu'ils sont peut-être plongés dans un conflit de loyauté. C'est à



ce moment-là que le risque d'impliquer les enfants dans le conflit devient grand. »

Partant du constat que certains pères ou mères, « sous couvert de l'intérêt de l'enfant », détruisent leur progéniture en lui intimant de « ne pas aimer autant l'autre parent et en le contraignant à prendre position dans un conflit qui le dépasse », Anne Lempereur suggère que le législateur inscrive dans la loi une « obligation de se rendre chez ses deux parents ». Obligation qui serait accompagnée d'une séance d'information « auprès d'un centre de guidance ou d'un psychologue, pour responsabiliser les parents sur les conséquences de leur attitude ». Car, conclut-elle : « L'équilibre de l'enfant dépend de la manière dont se comportent les parents. »

Ne pas chercher à créer des traumatismes

Il n'y a pas de séparation douce. Mais de certaines, parents comme enfants sortent à peu près indemnes. Laurent a entamé une procédure de divorce après dix-huit ans de vie de couple, dont quatorze de mariage. Une union qui a donné trois enfants, aujourd'hui âgés de 6, 9 et 12 ans. Les deux ex-conjoints étaient d'accord sur plusieurs principes : parler aux enfants et ne pas se lamenter à voix haute sur l'autre parent. Comme chez les scouts, Laurent ouvrait un « rocher du conseil » pour laisser toute la place à la parole des enfants. « J'en ai beaucoup parlé au début, nous confie-t-il. On allait se faire de longues balades pour discuter ensemble de la séparation. Ils en avaient marre de l'ambiance à couteaux tirés à la maison. Pour l'instant, ça à l'air de se passer plutôt bien. Je ne veux pas créer de traumatismes s'il n'y en a pas. »

Anne Delplanque, vice-présidente du tribunal de Mons dont elle dirige la section jeunesse, abonde en ce sens : « Sur dix séparations, il y en a une qui pose vraiment de gros problèmes. Une bonne séparation vaut mieux qu'une mauvaise cohabitation. Quand les parents sont raisonnables, certains enfants se sentent bien mieux qu'avant. » Lorsqu'on la questionne sur la place de l'enfant, notamment lors des procédures relatives à la garde alternée, elle en relativise l'importance : « Quand un enfant vient à l'audience, il est écouté. Mais ce n'est pas la demande de l'enfant qui fait le jugement. L'audition est utile, mais le juge ne suit pas forcément son avis. Un enfant peut être manipulé ou manipulateur. Lorsqu'on constate un problème plus aigu chez l'enfant, on passe le relais à des professionnels comme des pédopsychiatres. C'est ce qu'on appelle une enquête sociale. Elle permet de voir où se situe l'intérêt du gosse. »

Bien souvent, au cœur de la tempête, les parents font de leur mieux et sentent bien, au fond d'eux, que leur propre furie ne rend pas service à leurs enfants. A écouter les professionnels, il suffirait de penser un peu plus aux petits et un peu moins à soi pour limiter les dégâts lors d'une séparation. Faire preuve d'empathie, expliquer et écouter nos progénitures sans les prendre en otage sont quelques conseils qu'ils nous donnent. Des lignes directrices utiles qui paraissent simples sur le papier. Mais dans la vraie vie, c'est une autre histoire...

Cédric Vallet

COUP DE POUCE DE LA LIGUE DES FAMILLES



Découvrez le nouveau service de la Ligue des familles qui facilite l'organisation des parents séparés. Disponible à partir du 1er octobre.



ÉCOUTEZ L'ENFANT, NE LE LAISSEZ PAS DÉCIDER

Diane Drory a publié un ouvrage intitulé *L'enfant et la séparation parentale*. Elle y propose des pistes pour « adoucir la rupture et offrir un cadre clair » à l'enfant.

Le Ligueur : Vous dites que l'important dans une séparation est de s'adresser à l'enfant, de lui parler. Mais faut-il tout lui dire?

Diane Drory : « L'important, c'est d'expliquer ce qui va occuper sa vie, son quotidien, les prochains mois. Il est nécessaire de lui dire qu'il n'est pas responsable de la séparation du couple, même s'il n'en croit pas un mot. Il faut qu'il comprenne petit à petit, que cette séparation, c'est une histoire entre adultes. Les enfants n'ont pas à connaître les raisons des tensions. Ils ne doivent pas être utilisés comme témoins à charge contre l'autre parent. »

L. L. : Beaucoup de parents croient qu'il n'est pas utile de parler de séparation à des tout-petits...

D. D. : « Il est encore plus important d'expliquer aux bébés qu'ils n'ont pas provoqué la séparation, que leurs parents resteront toujours des parents même s'ils ne sont plus en couple. Les bébés sont très égocentriques, ils ne peuvent pas relativiser. Quand quelque chose arrive, ils pensent que c'est de leur faute. Les bébés comprennent quand on leur parle. Plus un enfant est petit, plus il faut mettre des mots sur les choses. Pour les jeunes enfants, la séparation est incompréhensible. D'un côté, la maman affirme : 'Je t'aime pour toujours' et ajoute : 'Je n'aime plus papa'. Difficile de trouver sa place là-dedans... »

L. L. : Pensez-vous qu'aujourd'hui, l'enfant est davantage épargné lors d'une séparation ?

D. D. : « Je trouve que les couples sont plus respectueux de l'enfant, plus à l'écoute de ses besoins. Mais de l'autre côté, cela peut engendrer un nouveau problème : le désir de rester, aux yeux de l'enfant, le 'meilleur' parent. Certains pères ou mères cherchent de la reconnaissance, ont trop besoin d'être aimés par leur enfant qui devient alors le nouvel enjeu affectif de la séparation. »

L. L. : La séparation reste toujours un moment difficile pour un enfant, même si cette situation se banalise...

D. D. : « Les séparations laissent des traces chez l'enfant. Mais nous apprenons tous à vivre avec les coups durs que nous inflige la vie. C'est important de le comprendre. Il ne faut pas dramatiser les séparations quand on peut offrir aux enfants un environnement où on se respecte, y compris les parents entre eux. Cela peut même être positif, car il peut alors grandir dans un environnement serein et empathique. Lorsqu'il a un cadre qui le limite et qui le guide. C'est toujours mieux que rester ensemble et ne plus se supporter, tout cela au nom des enfants. Enfin, l'adulte doit se porter garant de la différence de génération. Un enfant doit rester un enfant. On doit l'écouter, mais il n'a pas à décider. »

EN SAVOIR +

La médiation familiale

L'intervention d'un médiateur peut avoir lieu à l'initiative du couple ou sur suggestion d'un avocat ou d'un juge. Elle comporte six à dix séances d'entretien, souvent en compagnie des enfants, pour rétablir le dialogue. Une loi, adoptée le 5 avril 2011 et en vigueur dès ce 1er décembre, prévoit que chaque couple qui entame une demande en divorce reçoit automatiquement des informations sur la médiation familiale, accompagnée de la liste des médiateurs agréés.

Publié le 7 décembre 2011 et mis à jour le 13 mars 2015

